

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour de mai 2003**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

03-05-132

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 avril et du 23 avril 2003.

ADOPTÉE

03-05-133

Règlement no 2003-62 – Application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2003-62 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

ADOPTÉE

03-05-134

Changement de logiciel pour la cour municipale

ATTENDU l'entente entre le ministre de la Justice et le ministre de la Sécurité publique à l'effet que soient traités tous les constats émis par la Sûreté du Québec sur le territoire municipal par une cour municipale;

ATTENDU l'augmentation de volume prévisible de traitement de dossiers à la cour municipale de Princeville;

ATTENDU QUE le logiciel actuel ne répond plus aux dernières modifications de la Loi;

ATTENDU QUE l'acquisition du nouveau logiciel permettra de standardiser les opérations avec le système comptable de la Ville;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de procéder à l'acquisition auprès de CGI du logiciel de cour municipale, des licences requises, de l'installation et de la formation nécessaires ainsi que d'un nouveau serveur;

QU'un montant de 40 000 \$ soit emprunté au fonds de roulement pour financer cet achat remboursable sur une période de deux ans à raison de 20 000 \$ par année.

ADOPTÉE

03-05-135

Comité consultatif de toponymie

ATTENDU QUE le conseil désire établir un comité consultatif de toponymie de la Ville de Princeville pour étudier et faire des propositions sur les noms de lieux et rues de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer des représentants pour siéger au sein d'un comité consultatif de la toponymie de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de former le comité consultatif de Toponymie de Princeville et de nommer les conseillers André Bergeron, Serge Bizier et Jan Heeremans de la Ville de Princeville et Monsieur Richard Pellerin de Patrimoine Princeville, pour siéger au sein du dit comité afin de produire les recommandations nécessaires à la dénomination de noms de lieux et de rues ou chemins de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

03-05-136

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 7 avril 2003	
- nos 3CH000588 à 3CH000591	1 969.01 \$
- En date du 9 avril 2003	
- nos 3CH000592 à 3CH000606	32 362.28 \$
- En date du 15 avril 2003	
- nos 3CH000607 à 3CH000613	21 689.63 \$
- En date du 23 avril 2003	
- nos 3CH000614 à 3CH000618	24 897.96 \$
- En date du 30 avril 2003	

- nos 3CH000619 à 3CH000622 24 114.60 \$

- temps supplémentaire des périodes 200314 à 200317

ADOPTÉE

03-05-137

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 2 mai 2003

- nos 3CH000623 à 3CH000716 103 192.81 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville suivants :

- Ambulanciers St-Jean
- Baseball mineur

03-05-138

Règlement no 2003-63 – Modifiant le règlement no 2001-23 afin d'augmenter le fonds de roulement

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2003-63 modifiant le règlement no 2001-63 afin d'augmenter le fonds de roulement.

ADOPTÉE

03-05-139

Remplacement d'un employé de voirie

ATTENDU le départ de Monsieur Jean-Guy Brochu, employé au service de voirie;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne;

ATTENDU l'article 18.04 de la convention collective de travail;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le poste de journalier permanent à temps plein du service de voirie à Dave Leclerc, le tout selon les termes de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

03-05-140

Regroupement d'achat pour le chlorure de sodium

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 23 avril 2003;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

QUE la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par Bruno Vigneault en date du 23 avril 2003;

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

QUE la municipalité reconnaît, que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant de 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

QUE copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

03-05-141

Règlement no 2003-64 – Travaux rue Lemieux et emprunt n'excédant pas 398 000 \$

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2003-64 décrétant des travaux sur la rue Lemieux ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 398 000 \$.

ADOPTÉE

Soumissions pour travaux rue St-Jean-Baptiste Nord - Dossier à l'étude.

03-05-142

Comité du bassin versant de la rivière Bécancour

ATTENDU la tenue de l'assemblée de fondation du comité du bassin versant de la rivière Bécancour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de nommer le conseiller Gilles Fortier pour représenter la Ville de Princeville à l'assemblée générale du Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de plan de gestion des matières résiduelles - Déposé aux archives.

03-05-143

Ballons gonflés à l'hélium - CRECQ

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville exprime son accord pour interdire l'utilisation de ballons gonflés à l'hélium lors de ses activités organisées dans ses parcs et lieux publics.

ADOPTÉE

03-05-144

Vente d'un terrain résidentiel – 480 Fréchette

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Entreprises Laurent Thibeau le lot 247-1-193 (480 Fréchette) pour le prix de 12 680 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

03-05-145

Modifications de résolutions de vente de terrains

ATTENDU QUE certaines résolutions doivent être modifiées afin de tenir compte d'un réajustement de coûts et/ou d'acquéreur;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de modifier les résolutions suivantes :

- Dans la résolution no 03-01-010, l'acquéreur du lot 247-1-165 est remplacé par Léopold Grondin et Bella Tardif et le prix par 10 825.48 \$ et l'acquéreur du lot 247-1-166 est remplacé par Dany Lefebvre et Germain Demers et le prix par 10 825.48 \$;
- Dans la résolution no 03-02-035, le prix du lots 247-1-163 est remplacé par 10 825.48 \$ et celui du lot 247-1-164 est remplacé par 10 825.48 \$;

- Dans la résolution no 03-03-066, le prix du lot 247-1-161 est remplacé par 10 825.48 \$ et celui du lot 247-1-162 est remplacé par 10 825.48 \$;
- Dans la résolution no 03-03-067, le prix du lot 247-1-159 est remplacé par 12 372.77 \$ et l'acquéreur du lot 247-1-160 est remplacé par Frédéric Grondin ainsi que le prix par 10 825.48 \$;
- Dans la résolution no 03-04-112, l'acquéreur du lot 247-1-141 est remplacé par Jonathan Faucher et Mélanie Quévillon.

ADOPTÉE

03-05-146

Règlement no 2003-65 – Concernant la tarification des services de Loisirs

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2003-65 concernant la tarification des services de Loisirs.

ADOPTÉE

03-05-147

Contrat de location de terrain pour piste de BMX

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire reconduire le contrat de location de terrain pour la pratique de vélo BMX;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser la reconduction du contrat de location de terrain pour la pratique de vélo BMX sur le terrain de la compagnie Golf des Bois-Francis de Princeville au montant de 500 \$.

ADOPTÉE

03-05-148

Achat d'équipements de jeux

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire aménager un terrain pour les activités organisées lors des terrains de jeux durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver l'offre de service présentée par la compagnie Go-Élan inc. au montant de 15 499,62 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'équipements et de jeux récréatifs.

ADOPTÉE

03-05-149

Demande des Chevaliers de Colomb – Fêtes des Mères

ATTENDU la demande présentée par l'organisation des Chevaliers de Colomb de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que d'autoriser le prêt sans frais de la salle communautaire Pierre Prince à l'organisation des Chevaliers de Colomb de Princeville pour la tenue de la Fête des mères;

QUE ce prêt gratuit soit conditionnel à la participation des Chevaliers de Colomb à l'organisation du Tournoi Bantam de Princeville.

ADOPTÉE

Moisson-Mauricie - Remerciements pour l'aide financière consentie - Classé.

Yves Vézina – Guylaine Lecomte - Demande de connection au réseau d'aqueduc de la Ville de Princeville. Une étude préliminaire explique le coût des infrastructures pour offrir le service. Le conseil municipal demande qu'on envoie les résultats de l'étude à Monsieur Vézina. – Classé.

03-05-150

MRC de l'Érable

ATTENDU la demande produite par la MRC de l'Érable relativement à la délimitation des circonscriptions électorales fédérales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la position de la MRC de l'Érable relativement au maintien de l'appellation « érable » dans le nom de notre nouveau comté fédéral;

QU'une copie de la dite résolution soit transmise à la MRC de l'Érable pour produire à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales.

ADOPTÉE

Gérard Guérard – L'inspecteur municipal sera avisé – Classée.

03-05-151

Commission scolaire des Bois-Francis

ATTENDU QUE la demande produite par la Commission Scolaire des Bois-Francis relativement à l'obtention d'une bourse de 100 \$ remise aux élèves lors d'une soirée des Mérites de la fin d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Commission Scolaire des Bois-Francis qui sera remise en bourses aux élèves qui se seront distingués par leur civisme à l'école Sainte-Marie de Princeville au cours de la présente année.

ADOPTÉE

Agence forestière des Bois-Francis - La Ville de Princeville ne désire pas renouveler son adhésion pour la présente année - Classé.

03-05-152

Jean-Guy Trépanier

ATTENDU QUE la demande produite par Monsieur Jean-Guy Trépanier relativement à un dégât d'eau subit le 29 mars 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville avise Monsieur Jean-Guy Trépanier qu'elle n'a aucune responsabilité relativement à ce dégât d'eau et qu'elle transmettra la présente demande au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

03-05-153

Fonds Espoir Leucémie 9452 Enr.

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation du Fonds Espoir Leucémie 9452 enr.;

ATTENDU QUE le conseil désire souscrire pour venir en aide aux gens atteints de Leucémie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte de contribuer financièrement à l'organisation du Fonds Espoir Leucémie 9452 enr. pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

03-05-154

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière